

5.1 CURSUS MUSIQUE

Direction d' orchestre



Référence

Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique.

Section 3 «Agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques »

De l'article R. 759-9 à l'article D 759-16

Projet Pédagogique

Cette formation intensive a pour objectif de préparer les étudiants aux concours des CNSMD de Lyon, de Paris, les CEFEDM, les CFMI, les Ecoles Supérieures de Musique, les écoles supérieures en France comme à l'étranger.

Outre l'acquisition des connaissances artistiques et techniques fondamentales, ces classes préparatoires intègrent la pratique d'une esthétique complémentaire et la rencontre avec des enseignants et des artistes confirmés. D'une durée d'un an ou deux ans, elles sont l'occasion d'expérimenter, de créer, d'interpréter en tissant des liens étroits avec le spectacle vivant, notamment avec la Saison de l'Auditorium.

L'ambition de ces classes est de former de futurs acteurs artistiques du monde contemporain. Par les approches croisées des nombreuses disciplines du Conservatoire du Grand Chalon, les musiques classiques et contemporaines, la composition électroacoustique, les musiques actuelles amplifiées, le jazz, la danse, le théâtre, les étudiants construiront le sens de leurs ambitions artistiques

Ces classes concernent

Les élèves ou étudiants, quel que soit leur niveau scolaire, pouvant attester d'un niveau équivalent au 3^{ème} cycle de conservatoire, dont le dossier aura été validé par la commission d'admission en Classe Préparatoire. Cette commission est issue des membres du comité de suivi pédagogique des classes préparatoires.

Modalités d'accès

Sur concours d'entrée

Contenu des épreuves

- Une vidéo de travail ou de concert dans l'activité du candidat
- Une pièce de piano au choix
- Une épreuve de Formation Musicale pouvant contenir : un commentaire d'écoute
 - un chant déchiffré
 - un relevé de thème
 - une reconnaissance harmonique

Un entretien de 15mn portant sur les motivations et attentes du candidat.

Contenu pédagogique de la formation

La formation comporte des cours hebdomadaires et des cours annualisés sur 1 ou 2 ans. Ces cours peuvent être soit obligatoires soit optionnels. Le parcours pédagogique est défini en fonction des objectifs de chaque étudiant en étroite concertation avec l'équipe des enseignants. En fonction de chacune des situations, des validations d'acquis seront mises en place par le Comité de suivi pédagogique. Les modules A B C D E sont obligatoires.

A. Module principal

- Direction d'orchestre : Travail de préparation « à la table » 2h hebdomadaires
- Séance avec orchestre : 60h sur deux ans

B. Culture et Ecriture : 95h à répartir sur une ou deux années.

- Harmonie, Orchestration : 2h hebdomadaires
- Culture : 2h hebdomadaires

C. Initiation à la direction d'orchestre : 115h à répartir sur une ou deux années.

- Harmonie, Orchestration : 2h hebdomadaires
- Culture : 2h hebdomadaires

D. Module spécifique : 20h

- Immersion en milieu de l'enseignement supérieur : 14h
- Master class, stages, ... : 6h

E. Module préparation aux examens et concours

- Epreuves tests : 8h
- Suivi individualisé : 4h
- Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves des établissements choisis : 4h
- Travail corporel, gestion du stress : 4h

F. Cours optionnels

Les cours optionnels sont réalisés en fonction des attentes des étudiants et des contenus des concours qu'ils ont retenus.

- Langue : en fonction des concours ciblés / 2h hebdomadaires
- Piano complémentaire : 0h30 hebdomadaire
- Discipline complémentaire : musiques actuelles amplifiées, musiques du monde, musique ancienne, ... : 2h hebdomadaires
- Création : cours didactiques et réalisation d'une création personnelle ou collective. 48h à répartir sur une ou deux années.

Suivi de l'enseignement

Comité de suivi pédagogique

- Direction : Robert Llorca, Cyril Goyer
- Le responsable de la formation : Martin Ackerman
- L'ensemble des enseignants responsable des modules et disciplines
- Des membres de l'enseignement supérieur
- Des personnalités invitées

Le responsable de la formation reçoit l'ensemble des étudiants afin de déterminer leurs objectifs et leurs besoins pédagogiques.

Répartition horaire

Cette répartition s'exprime en horaires hebdomadaires et annuels pour deux années d'étude. Elle peut fluctuer en fonction de la discipline principale de l'étudiant. Une année représente 30 semaines de cours.

		Cours hebdomadaires	Cours hebdomadaires annualisés sur 2 ans	Cours sur 2 ans
A. Module principal				
	Direction d'orchestre	2,00	120	
	Séances avec Orchestres			60
B. culture et Écriture				
	Harmonie et Orchestration	2,00	120	
	Culture	2,00	120	
C. Initiation à la direction de chœur				
	Chœurs d'adultes et d'enfants			115
	Préparation et application : travail à la table, exercices			
D. Module spécifique				
	Immersion enseignement supérieur			14
	Master classes, stages,...			6
E. Module Prépa Concours				
	Epreuves tests			8
	Suivi individualisé			4
	Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves			4
	Travail corporel, gestion du stress			4
	Sous TOTAL	6,00	360	155
			Transposition horaire hebdomadaire	9
			TOTAL horaire formation obligatoire	515
F. Cours optionnels				
	Langue	2,00		
	Musique du Monde, Musique Actuelle,...	2,00		
	Création			48,00
	Piano complémentaire	0,50		
	TOTAL hebdomadaire	4,50	TOTAL pour 2 ans	48